47e Année - N° 3429. Le N° 0.25 c. PARAIT LE SAMEDI 27 Juillet 1935

# SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 13 francs.
Autres départements ..... 15 francs.
Etranger ..... 25 francs.
*On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste*

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron 117. C.-C. Postal Marseille 156-36.
*Fondateur : A. TURIN — Directeur : M.-PASCAL LIEUTIER*

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus. —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, (2e), *et au Bureau du Journal.*

ANNONCES
Judiciaires, (la ligne) .....1,50
Réclames, (la ligne) .....1,50
Commerciales, (la ligne) .....1,50
*Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite degré à gré.*

Nous publions ci-dessous les discours de M. de Courtois, sénateur, et de M. Fabregat, professeur, prononcés à la Distribution des Prix du Collège de Sisteron.

## Discours de M. de Courtois

Mes Chers Amis,

L'amabilité de votre Principal, ce maître d'élite que mon vieil ami, M. Marjo Roustan, Grand-Maître de l'Université, me disait, il y a dix jours à peine, être un des meilleurs parmi les meilleurs, la bienveillance de l'autorité académique, me valent aujourd'hui le plaisir et l'honneur de clôturer avec vous, auprès de mon sympathique collègue et ami M. Paret, Maire de Sisteron, auprès de vos Professeurs si grandement appréciés et auprès de vos parents, si grandement aimés, l'année scolaire 1934-1935.

Laissez-moi vous dire, mes chers Amis, que, de cet honneur, je ressens tout le prix car, tout comme vous, je suis, moi aussi, un enfant de cette Lure magnifique qu'a chantée l'immortel poète, patron de votre Collège, le génial Sisteronnais Paul Arène.

Il y a quelque cinquante-sept ans, j'arrivais dans mon berceau, sous le vaste écran du Ventoux, en ce point et en ce lieu où le Ventoux se soude aux Monts de Lure, sur ce vaste plateau qui s'étale autour de cette coquette agglomération du Revest-du-Bion, laquelle a donné le jour au grand artiste solitaire, au grand artiste paysan Eugène Martel, l'un des plus grands peintres et peut-être le plus grand peintre de notre temps...

Toute mon existence, toute ma première jeunesse, je les ai passées à quelques kilomètres en deçà, à Banon, le chef-lieu de canton. Mon père était un modeste médecin de campagne. Quarante ans après sa mort, il me sera permis de rappeler, avec le sentiment du seul orgueil qui soit légitime, l'orgueil filial, qu'il était très aimé parce qu'il était très bon. Mais, comme il était très bon, il avait peu d'argent, ayant ancrée en lui cette vieille habitude de ne pas réclamer d'argent... et même parfois, d'en fournir, à ceux qu'il savait pauvres et qu'il trouvait malades.

Je me revoie en cet instant, et ceci n'est pas la moins douce émotion de ma journée, je me revois en cet instant grimpant, de la maison paternelle, qui était et qui est toujours, d'ailleurs, au bas du faubourg, jusqu'à l'école communale qui était tout là-haut, au sommet du vieux village et exactement sous le vieux clocher! Mes petits camarades et moi, nous allions cinq ans, six ans, l'école faisait moins qu'elle ne l'a fait depuis lors la préoccupation des Pouvoirs Publics... Durant l'hiver notamment, il fallait que les familles elles-mêmes pourvoient au chauffage des salles de classes, et c'est dans ces conditions que, lorsque nos parents ne déboursaient pas une contribution forfaitaire fixée à dix sous par mois, nous étions tenus d'arriver chacun avec, sous le bras, un morceau de bois préalablement coupé à la taille des poêles de l'école.

Excusez-moi, mes chers Amis, de vous rapppeler tous ces vieux souvenirs. Lorsque, plus tard, vous aurez atteint l'âge d'homme, lorsque vous aurez passé le printemps et l'été de la vie et que vous arriverez aux abords de l'hiver, vous aurez une douce satisfaction à vous rappeler les difficultés de votre enfance et de votre jeunesse et vous comprendrez pleinement alors que ceux avec lesquels vous avez été à même d'en connaître les premières difficultés vous ont utilement formés à l'école de la vie.

De Sault, du Revest-du-Bion, de Banon, laissez-moi cependant redescendre rapidement ce chemin magnifique, dont nous avons, il y a quelques années, obtenu le classement en route nationale pour en faire la grande artère de liaison entre Avignon, capitale du tourisme provençal et Sisteron, porte de la route des Alpes.

Quelque quarante à cinquante kilomètres à franchir et nous voici, par Ongles, St-Etienne, Cruis, Mallefougasse, Chateauneuf-val-st-Donat et Peipin, à l'intersection de la grande route des Alpes, un peu au-dessus de cette mescla où le Jabron fait glisser ses eaux limpides dans les flots tourmentés de l'impétueuse Durance.

Et, à cet instant, Sisteron nous apparaît... !

« Imaginez, écrivait, il y a quelques années, un enfant de Digne, l'éminent poète Alexandre Arnoux, imaginez une brèche profonde dans les roches plissées, une blessure de la montagne, sèche et irrégulière, pratiquée avec une hache qui ne tranche pas ; à droite, en regardant l'amont, le rocher de la Baume, aux longues stratifications qui ondulent ; à gauche, la ville, face au Sud et à la Provence, gardée par ses murailles et ses tours, au pied de la Citadelle flanquée de bastions aigus abritée par le plus irrégulier, le plus symétrique des polygones qu'ait jamais conçu maître de fortifications. La ville dégringole dans un imbroglio assez mélodramatique de ruelles, de voûtes, de passages, de contreforts, de percées outrageusement déclives et tortes, et tombe à pic, enfin, sur la Durance serrée qui se précipite ici d'un seul flot, sans divisions mineures ni grèves, et sur son pont d'une arche, en dos d'âne, sous laquelle le courant gris ou glauque, selon la saison, coule à une vitesse de trente-cinq kilomètres à l'heure, ce qui est une manière de record dans la catégorie des rivières. Même le rapide des Alpes, comme on le nomme, n'atteint pas ces trente cinq kilomètres de moyenne, et les automobiles sont tenues de marcher au pas. Rien dans le pays ne dépasse la vitesse de l'eau, sauf le vent, que nul règlement n'enchaîne et qui en profite. »

Quelque chose, cependant, va peut être dépasser la vitesse de l'eau : ce sont ces Michelines que nous voyons glisser, depuis quinze jours, sur le chemin de fer, ce sont ces futures auto-motrices qui sont dans le cas d'assurer demain la revanche du rail sur la route...

Desservie par la route ou desservie par le rail, notre région de Haute-Provence demeurera toujours soyez-en assurés, une région dont la découverte émerveille tous ceux qui ne la connaissent point.

« Je nomme Haute-Provence, a dit toujours Alexandre Arnoux, ce territoire de solitude, de lavanderaies et de soleil froid, cette Durance moyenne et son arrière-pays de l'est inextricable, montueux, qui se brouille et se chevauche vers les glaciers, qui s'entasse à la rencontre de l'aurore, dernière vague de la montée méditerranéenne, là où l'olivier s'essoufle et où la lumière le relaie. »

C'est dans notre ville de Sisteron, c'est dans notre pays de Haute-Provence qu'est né et qu'a grandi celui dont la carrière vous est donnée en exemple à vous tous, mes jeunes Amis, les Collégiens de Sisteron.

Dans les difficultés de la vie présente, dans les préoccupations, hélas, sans cesse grandissantes, au milieu d'un monde désaxé, alors que vous aurez souci de retrouver la tranquillité intellectuelle et l'équilibre moral, ne manquez pas de vous reporter à ce qu'écrivait un jour notre Paul Arène, ce qu'il écrivait aussi bien pour vous que pour moi et nous tous ses compatriotes, présents et futurs, de nos chères Basses-Alpes :

« Quoique fils de paysans et enveloppé pour premiers langes dans de vieilles chausses trouées et souillées de terre, je suis de race cependant. La petite ville de Sisteron, comme tant d'autres cités de notre coin du Midi, s'est gouvernée en République, ou peu s'en faut, entre son rocher, ses remparts et sa rivière de temps immémorial jusqu'au règne de Louis XIV. Aussi bien — et ce n'est pas l'héritage dont je remercie le moins ceux-là qui me l'ont gardé — me suis-je trouvé être venu au monde avec la main fine et l'âme fière, ce qui par la suite me permit de porter des gants sans apprentissage et de ne pas avoir l'air trop humble devant personne : les deux grands secrets du savoir-vivre, à ce que j'ai cru deviner depuis ».

Oui, mes Amis, suivant les conseils de Paul Arène, avec la main fine et l'âme fière, et dans les heures délicates, sachez pratiquer le précepte de notre maître à tous, le génial Frédéric Mistral :

« Siégues umble eme l'umble
e me fier que li fier ! »

Soyez bons, soyez secourables, mieux encore, soyez modestes avec ceux qui ont besoin de vous. Par contre, ne craignez pas d'être d'une fierté intraitable avec ceux qui, parce qu'ils s'imaginent être les puissants du jour, n'auraient pas pour vous les égards que mérite une jeunesse fière, intelligente, studieuse.

Rappelez-vous dans ces occasions cette pensée de Sisteron ville libre que j'évoquais il y a un instant avec une citation de Paul Arène, cette pensée que Frédéric Mistral a concrétisée pour toute la Provence lorsqu'il disait :

« Alor avian de conse e de gran cieutadin
« Que quan vesien londre dedin
« Sabien leissa lou rei defore. »

Mes jeunes Amis, l'heure passe et le moment est venu de correspondre au palmarès en répartissant les livres qui sont devant moi.

Je félicite ceux d'entre vous qui les ont mérité, je félicite leurs parents, je félicite leurs maîtres, et à tous, je dis « Bonnes vacances ! » Faites de la marche, faites des excursions, faites du sport, gagnez du muscle : à la rentrée prochaine, vous mettrez ce muscle au service de l'esprit....

*Sisteron, le 14 Juillet 1935.*

***

## Discours de M. Fabregat

Au cours d'une promenade à travers les rues archaïques de la Ville, j'ai fait la touchante rencontre d'un vénérable vieillard aux mains tremblantes et au regard douloureux. Ce regard paraissait détaché du monde sensible et semblait se porter avec émotion vers un passé lointain riche en souvenirs heureux. Tout ce qui est vieux m'intéresse, qu'il s'agisse des hommes ou des choses : les monuments historiques évoquent des temps révolus ; ils invitent notre imagination à des vagabondages à travers les siècles dont ils sont l'expression ; ils ressuscitent à nos yeux émerveillés les grands hommes dont l'histoire nous a livré le nom. Et là, devant ces œuvres sorties des mains de ceux qui nous ont devancés dans la vie, le passé nous apparaît merveilleux, car le temps est un magicien habile ; il éclaire d'un jour enchanteur les hommes et les choses qui ne font plus partie de l'actualité. De même, les vieux de la vie, par les récits enthousiastes qu'ils nous font de leur jeunesse évoquent des époques qui, pour n'avoir été ni plus belles, ni plus heureuses que la nôtre, ne laissent de nous charmer parce qu'elles se situent dans un passé que nous n'avons pas connu. Pensant que l'auguste vieillard allait m'offrir le régal d'un voyage à travers une jeunesse depuis longtemps défunte, je l'abordai sous un vain prétexte. Mon attente ne fut pas déçue, car mon interlocuteur avait l'âme triste et désirait trouver quelqu'un à qui il put se livrer. Par hasard j'étais là.

Tel le prophète Jérémie sur les ruines de Jérusalem, il se lamenta devant la mort des traditions locales qui avaient charmé son jeune temps et conféraient à Sisteron une physionomie qui lui était propre. C'est ainsi que je pris contact avec le passé de cette ville qui, depuis le jour où je la vis pour la première fois, est devenue mon pays d'adoption.

En ces temps déjà lointains, l'absence de communications avec les villes voisines obligeait l'homme à se créer des distractions pour les jours ouvrables ; chaque corps d'état avait sa fête qui était célébrée le jour où le calendrier mentionnait le nom du Saint que le corps d'état s'était donné pour patron. Mais, parmi ces fêtes, les plus réputées étaient celle des bourreliers, le jour de la Saint-Eloi et celle des cordonniers, pour la Saint-Crépin.

Au matin du jour dédié à leur Saint protecteur, les bourreliers assistaient en corps à l'office réligieux de la matinée. Là, Monsieur le Curé, du haut de la chaire, célébrait les mérites de la bourrelerie et exhortait l'assistance à prendre pour exemple ces hommes de bien qui, à une conscience professionnelle soupçonnée de personne, joignaient la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Pauvres vertus chrétiennes, comme elles durent chanceler sur leur base au cours du Saint Office, car être posé en exemple excité l'orgueil des plus humbles et l'orgueil, l'un des sept péchés capitaux, s'insinua, j'en suis sûr, dans le cœur de plus d'un bourrelier le jour de la Saint Eloi. L'Office terminé nos artisans s'acheminaient vers les pentes vertes du Mollar où ils inauguraient le tir à la cible qu'ils offraient à la jeunesse du pays. Le soir, sur l'une des avenues de la Ville, une course d'ânes avait lieu, et c'était assurément un spectacle attrayant que cette compétition de tous les aliborons Sisteronnais dont le vainqueur obtenait une somptueuse bride, fruit du travail combiné de tous les protégés de Saint Eloi.

Le jour de la Saint Crépin, c'était aux cordonniers de célébrer la fête de leur corporation. Après avoir assisté à la messe, ils défilaient, précédés de tambours et de clairons, à travers les rues de la Ville et entraient dans tous les cafés qu'ils rencontraient sur leur trajet ; quand le tour de tous les établissements était terminé, ils le recommençaient et ainsi jusqu'à une heure avancée de la nuit. O que de messes indévotes durent être chantées à cette époque où les cordonniers avaient des sentiments chrétiens, car, au cours de l'office religieux, la perspective des beuveries de l'après-midi et de la soirée dut, plus d'une fois, induire en péché les fils assoiffés de Saint-Crépin.

Les opérations du Conseil de révision qui, de nos jours, passent inaperçues du plus grand nombre donnaient lieu autrefois à un cortège bruyant et bariolé qui parcourait la Ville dans tous les sens. Les jeunes gens qui avaient atteint leur vingt ans dans l'année en cours, la poitrine bardée de rubans, cocardes et autres fanfreluches se groupaient derrière le drapeau de la classe. Les cris discordants des recrues futures et une musique sans talent signalaient aux paisibles bourgeois le passage du cortège que précédait un conscrit vêtu d'un uniforme de zouave et tenant en main une canne de tambour major qu'il brandissait dans tous les sens. Se travestir en zouave à cette occasion était alors un honneur insigne, mais pour accepter cet honneur, il fallait avoir vaincu toute superstition, car on disait couramment dans le pays qu'un grand malheur frapperait dans l'année quiconque revêtirait l'uniforme militaire sans y avoir droit. Aussi vit-on pleurer plus d'une mère dont le fils, au mépris du malheur qui lui était prédit, avait cédé à la tentation si grande de revêtir la culotte rouge et de se coiffer de la chéchia.

Les fêtes du carnaval que Sisteron a rayé du calendrier de ses réjouissances revêtaient autrefois le caractère d'une manifestation gastronomique et burlesque. Le jeudi gras, toutes les familles sisteronnaises se rendaient au « cabanon » et là, dans ces écoulles champêtres dont il ne reste plus aujourd'hui que de pitoyables tas de pierres et quelques tuiles fêlées, elles se livraient à des agapes copieuses constituées par les produits de la charcuterie locale qu'arrosait à pleins pichets le vin capiteux des coteaux de Sisteron. Et sur la fin du repas, quand l'esprit du vin avait mis les cœurs en gaîté, de tous côtés fusaient, grivoises ou sentimentales, les chansonnettes du terroir. Au jour du mardi-gras, un fastueux cortège de travestis et de chars défilait dans les artères de la Ville qu'envahissait une foule d'étrangers venus jusqu'ici pour assister à cette manifestation carnavalesque dont la splendeur, dit-on, donnait la mesure du bon goût, de l'ingéniosité, de la goguenardise des gens du pays de Sisteron. Enfin le mercredi des cendres mettait un terme à ces réjouissances folles ; à la nuit venue, sur l'une des places de la Ville, le monstre de carton peint qui symbolisait le carnaval était livré sans pitié aux flammes d'un gigantesque feu de joie. Et pendant que l'ardeur dévorante du bûcher anéantissait le héros de la fête, l'union de tous les Sisteronnais s'opérait : jeunes et vieux, bourgeois et artisans, ingambes et infirmes participaient à une interminable farandole qui, jusqu'à la pointe du jour, s'en donnait à cœur joie à travers les rues et les venelles.

A cette époque où les traditions étaient en honneur, bourgeois, artisans et paysans constituaient autant de couches sociales qui avaient leurs habitudes propres. Dans les quartiers où dominaient les artisans, tous les soirs à quatre heures, on pouvait assister à une scène ou apparait la concorde qui régnait alors entre gens de la même condition : l'un des artisans, celui que la faim ou la soif tenaillait le plus cruellement, sortait sur le pas de sa porte et criait à plusieurs reprises ces deux mots : « bouche sèche ». C'était le signal du rassemblement. A ce moment tous les autres abandonnaient leurs occupations et sortaient de chez eux avec un léger repas froid qu'ils allaient consommer dans une auberge du voisinage. C'était, pour ces

© VILLE DE SISTERON

braves ouvriers, l'occasion de se trouver réunis et de vider ensemble quelques verres de vin qui devaient leur donner le courage de mener à bonne fin les travaux entrepris dans la journée et leur permettre d'oublier momentanément les soucis de leur profession.

De leur côté, les paysans se groupaient non point pour prendre en commun la collation de quatre heures, mais pour se livrer à des manifestations chorégraphiques. Ils avaient constitué une « Société des bals d'hiver ». Cette société avait à sa tête un président assisté d'un Commissaire de bal, d'un commissaire de porte et d'un commissaire de buvette. Les membres du Comité directeur se distinguaient de simples membres par une énorme cocarde qu'ils portaient au revers du veston et dont la couleur variait avec la fonction qu'ils remplissaient : celle du Président était tricolore, celle du commissaire de bal était blanche, celle du commissaire de porte bleue, celle du commissaire de buvette rouge. En hommes galants et bien éduqués, les organisateurs de ces bals avaient imaginé un dispositif qui devait éviter à certaines jeunes filles l'ennui et l'affront de « faire tapisserie ». Au moment où allait commencer une danse, le commissaire de bal distribuait à tous les jeunes gens et à toutes les jeunes filles une carte à jouer, et il était convenu que le jeune homme inviterait pour la prochaine danse la jeune fille qui aurait une carte identique à la sienne. Ainsi était éliminé toute question de personne, puisque seul le hasard unissait cavalières et cavaliers. Mais, comme cela arrive souvent en ce bas monde, cette institution égalitaire était quelquefois galvaudée par des aigrefins amoureux qui corrompaient le commissaire de bal pour obtenir qu'il distribuat aux jeunes filles de leur choix des cartes identiques aux leurs.

Jusqu'à la fin du siècle dernier les hommes célibataires de plus de vingt cinq ans et de moins de trente cinq adhéraient tous à une association dite « Société de la corne ». Une fois l'an, les membres de cette société se réunissaient dans un restaurant de la ville pour y banqueter fraternellement. A cette occasion, des chansons du cru des membres de l'assemblée étaient chantées à la louange du célibat ; puis, à l'issue du repas, titubants et apoplectiques, nos célibataires satisfaits défilaient, bannière en tête, à travers la ville endormie. La Société de la corne, comme toute société bien organisée, avait ses statuts, le plus curieux était celui qui concernait le membre sur le point de se marier. Il devrait offrir à ses frères un plantureux repas au cours duquel il était fait « chevalier de la corne ». On lui nouait autour du cou un large ruban rouge qui supportait une corne de bœuf dorée ; c'était là l'insigne de chevalier qu'il gardait en sa possession jusqu'au jour où un autre membre de l'Assemblée se décidait à prendre femme.

Toutes ces traditions sont mortes ; parmi les jeunes d'aujourd'hui, rares sont ceux qui les connaissent et, personnellement, je ne les aurais jamais connues si le hasard d'une promenade ne m'avait pas mis en présence du géronte complaisant qui me les a exposées. Avec lui je regrette leur disparition car elles donnaient au pays une animation qui lui manque et ajoutaient à l'originalité de Sisteron dont les venelles tortueuses, les monuments, les sites, sont si particuliers.

## Rondel de la Robe rose

Monette a mis sa robe rose,
Sa robe rose pour le bal.
Le rose est assez virginal
Et le rose n'est pas morose.

Et c'est une métamorphose,
En ce jour scolaire final.
Monette a mis sa robe rose,
Sa robe rose pour le bal.

La clarté d'un lustre l'arrose
Ainsi qu'un soleil matinal,
Et ce rose est tant infernal
Que de tout mon cœur il dispose.
Monette a mis sa robe rose.

Georges GEMINARD.


## 2me étage, à louer

Maison MONGES.

S'adresser Marcel ANDINE, Sisteron.


# Chronique Locale et Régionale

## SISTERON

**Amicale des Mutilés A.C. et V.G.** — Si, après avoir été les vainqueurs de la guerre, nous ne voulons pas devenir les vaincus de la vie, le moment est venu, mes chers camarades, de passer à l'action, car jamais, au cours de tant d'années de luttes pour la reconnaissance ou la défense de nos droits, nous ne nous sommes trouvés acculés à la nécessité d'une action dont les résultats soient aussi gros de conséquences.

Nul texte du Gouvernement, depuis la guerre, n'a été plus loin dans la méconnaissance de la loi du 31 Mars 1919 et 19 Avril 1930, date ou la loi sur la retraite du combattant est devenue exécutoire.

Le principe des réparations, le respect des contrats sont violés par ceux-là même qui en matière de relations internationales, affirment l'intangibilité des engagements.

On peut dire que les Décrets-Lois pris par le Gouvernement Laval-Régnier ont fait contre eux l'unanimité des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, aussi suis-je persuadé qu'il ne tardera pas à s'apercevoir à ses dépens qu'une masse organisée de près de Quatre Millions d'hommes ne se laissera pas tondre ainsi au mépris d'engagements sacrés.

Il nous appartient donc de ne pas laisser prescrire notre droit. Si les morsures profondes dont notre législation a été l'objet devenaient des mesures définitives et que nous ne nous y soyions pas opposés avec toutes nos forces, nous encourrions une grave responsabilité du fait que le but essentiel de nos associations est de défendre les intérêts matériels et moraux de leurs adhérents.

A ce sujet, une réunion préliminaire du Bureau de l'Union Départementale des Associations de Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de la guerre des Basses-Alpes, aura lieu à Digne, le Dimanche 28 Juillet, en vue d'un sérieux examen de la situation résultant de l'application des Décrets-Lois des 4 et 16 Juillet qui ne constituent qu'un commencement, puisque nous savons que d'autres Décrets-Lois intéressant particulièrement les Anciens Combattants sont en préparation.

De plus, les membres du bureau, après avoir pris connaissance des directives données par l'Union Fédérale, auront à examiner les moyens d'action à opposer par notre groupement à l'attaque brutale du Gouvernement réalisée par les Décrets-Lois.

Tous debout et soyons prêts à répondre à l'appel pour protester contre les sacrifices intolérables imposés à ceux qui, de 1914 à 1918, ont donné sans compter leur jeunesse et leur sang.

*Le Président* : COLOMB.


## M. Paul ALBERT

*Garage*

Avenue de la Gare — **SISTERON**

a l'honneur de faire connaître à sa nombreuse clientèle et à Messieurs les Automobilistes Sisteronnais qu'il vient de s'assurer la représentation exclusive de la grande marque :

## FIAT

en attendant les démonstrations effectuées par le personnel qualifié de la maison **FIAT**, on peut d'ores et déjà s'adresser à **M. Paul ALBERT** pour tous renseignements concernant les

**6 et 11 C.V.**

ainsi que sur la nouvelle **5 C. V.** qui carrossée en conduite intérieure sera vendue :

**moins de 10.000 Francs**

VENTE A CREDIT

ATELIER DE REPARATIONS


**Croix Rouge Française.** — S. S. B. M. — L'enfant bien portant doit être surveillé par le docteur soit dans sa famille, soit dans les consultations de nourrissons. Le jour où il y aura dans chaque canton une ou plusieurs consultations de nourrissons, la mortalité infantile diminuera considérablement. 60 pour cent de ces enfants qui meurent seront sauvés par la médecine préventive, par l'hygiène.

**S.-I.** — Le Syndicat d'Initiative reçoit de fréquentes demandes de logements pour la saison estivale auxquelles il ne peut satisfaire faute de renseignements.

Les personnes disposant d'appartements meublés, à louer, sont priées de fournir la désignation des locaux et leurs conditions de location, au bureau du S. I. Rue de Provence.

**Les Livres.** — On nous annonce la parution prochaine d'une revue mensuelle, artistique, littéraire et touristique, à laquelle collaborent plusieurs de nos jeunes compatriotes.

Cette publication, dénommée *Les Horizons de l'Alpe*, est dirigée par M. Armand Zinsch, auteur de plusieurs poèmes, et tout récemment admis comme membre de la société des Gens de Lettres.

Le permier numéro des *Horizons de l'Alpe* paraîtra vers le 15 Août.

Il sera vendu 2 frs 50 à la Librairie-Imprimerie Pascal Lieutier, 25, Rue Droite, Sisteron.

Les abonnements, 25 frs par an, sont souscrits chez M. Armand Zinsch, 3, Rue de France, Gap.

Nous souhaitons succès et longue vie à cette nouvelle publication.


## à vendre

JARDIN avec BATIMENT D'HABITATION au quartier du Gand.

S'adresser à Me BUES, notaire à SISTERON.


**Avis aux Contribuables.** — Les contribuables sont prévenus que le Contrôleur des contributions directes se trouvera à la Mairie le 29 Juillet 1935, à 9 heures, pour procéder à la révision annuelle des bases des contributions foncières, mobilières, patentes et taxes assimilées.


## Grand choix de Romans

à la Librairie LIEUTIER.

**Si vous souffrez**

d'une AFFECTION quelconque

DE L'ESTOMAC, DU FOIE — DE L'INTESTIN —

*Faites annuellement une cure avec*

## l'Elixir C. KOI

*( à base de plantes alpestres )*

*qui est un* **RÉGÉNÉRATEUR** *et un* **RÉGULATEUR** *des Fonctions Digestives*

*Il est anti nerveux et parfait dépuratif*

*C'est un remède qui mérite d'être connu et qui fait merveille*

PRÉPARÉ PAR

**M. Charpenel, pharmacien, Sisteron**

TOUTES PHARMACIES

## A VENDRE, à Volonne

1° — UNE MAISON

située quartier Vière, comprenant un rez-de-chaussée, 3 pièces au 1er étage, avec cave et débarras. Eau et électricité.

Prix demandé : 15.000 francs.

2° — UN JARDIN

quartier du Château. Dimensions : 21 m. 40 sur 20 m. 20.

Prix demandée : 2.000 francs.

La maison peut être vendue séparément.

Pour visiter s'adresser aux époux CHASTAN, à VOLONNE (B.-A.)

## LE CASINO

recherche des jeunes ménages aimant le travail et le commerce et désirant se créer une situation intéressante, pour gérer succursales. Cautionnement exigé en rapport avec l'importance des succursales. Sérieuses références demandées. Ecrire : Société des Magasins du CASINO, 24, Rue de la Montat, SAINT-ETIENNE (Loire).

**CABINET DENTAIRE**

## A. SILVY

CHIRURGIEN-DENTISTE

13, Rue de Provence — SISTERON

*Cabinet ouvert tous les jours*


PREFECTURE des BASSES-ALPES

1re Division
2me Bureau
Etablissements insalubres

Digne, le 10 Juillet 1935.

# ARRETE

Le Préfet des Basses-Alpes, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la demande formée par la Société Anonyme des Pétroles Jupiter, 42 Rue de Washington à PARIS, tendant à être autorisée à établir un dépôt de liquides inflammables devant contenir 25.000 litres,

Vu la loi du 19 Décembre 1917 sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes ;

Vu le décret du 17 Décembre 1918 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi ;

Vu le décret du 24 Décembre 1919 portant classement de ces établissements, auxquels sont applicables la loi et le décret précités ;

Vu le dossier de l'enquête ouverte dans la commune de CHATEAU-ARNOUX, aux termes de l'arrêté préfectoral du 31 Décembre 1934, sur la demande dont il s'agit :

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur en date du 27 Janvier 1935 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de CHATEAU-ARNOUX, en date du 10 Mars 1935 ;

Vu, en date du 12 Mars 1935, l'avis favorable du Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX ;

Vu l'avis favorable de la Commission sanitaire de SISTERON, en date du 23 Mars 1935 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Sous-Préfet de FORCALQUIER, en date du 27 Mars 1935 ;

Vu, en date du 29 Avril 1935, l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur Départemental du Travail ;

Vu, en date du 1er Mai 1935, l'avis favorable de Monsieur l'Inspecteur Départemental d'Hygiène ;

Considérant qu'il ne s'est produit au cours de l'enquête aucune oppposition à la demande susvisée ;

Considérant que le dépôt projeté n'est susceptible de créer aucun danger ni pour la sécurité, ni pour la salubrité publiques, s'il est convenablement aménagé ;

ARRETE :

Article 1er — La Société anonyme des Pétroles Jupiter est autorisée aux fins de sa demande sous réserve que la notice descriptive fournie par cette Compagnie le 27 Juin 1934 soit exactement suivie et aux conditions suivantes :

1°) Le dépôt sera installé dans un bâtiment résistant au feu, sans bois apparent et placé au rez-de-chaussée ;

2°) il ne devra pas être placé sous un étage habité ;

3°) les murs ou planchers qui séparent le dépôt des autres parties du bâtiment seront construits en matériaux incombustibles et disposés de façon à s'opposer efficacement à la propagation d'un incendie ;

4°) le dépôt ne commandera ni un escalier, ni un dégagement quelconque ;

5°) le sol sera imperméable, incombustible et disposé de façon qu'en cas de rupture de la totalité des récipients les liquides inflammables ne puissent s'écouler au dehors ;

6°) on ne pénètrera dans le dépôt que durant le jour, l'entrée la nuit en sera formellement interdite ;

7°) aucun foyer ne pourra être établi dans le voisinage du dépôt ;

8°) le dépôt sera bien ventilé et éclairé par la lumière du jour. Il ne devra contenir aucune canalisation électrique ni aucun conduit de fumée ou de chaleur ;

9°) le local du dépôt ne recevra aucune affectation étrangère au service de dépôt lui-même ; en dehors de ce service, il sera fermé à clé et celle-ci demeurera entre les mains d'un préposé responsable ;

10°) le dépôt ne sera pas chauffé. Il est interdit d'y allumer du feu ou des lumières et d'y fumer. Cette interdiction sera affichée en caractères très apparents près de la porte d'entrée ;

11°) le dépôt sera pourvu d'une quantité de sable et de moyens de secours contre l'incendie en rapport avec son importance et sa situation ;

12° les récipients, quels qu'ils soient dans lesquels les liquides inflammables sont reçus et ceux qui contiennent les approvisionnements du dépôt devront, selon la catégorie à laquelle appartiennent ces liquides, porter en caractères très lisibles, outre la dénomination de la substance contenue dans le récipient, l'une des inscriptions suivantes :

« Liquides inflammables de la 1re catégorie, pouvant s'enflammer même à une température inférieure à 35 degrés » ou « liquide inflammable de la 2e catégorie ne pouvant s'enflammer qu'à 35 degrés ou à une température supérieure ».

Article 2. — Le moteur électrique sera isolé par des cloisons ou barrières de protection conformément aux prescriptions de l'article 66 a du livre II du Code du Travail.

Article 3. — Des W.-C., vestiaires et lavabos seront mis à la disposition du gardien et des camionneurs, livreurs, conformément aux prescriptions des articles 4 et 8 du décret du 10 Juillet 1913 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

Article 4. — Les conditions ainsi fixées ne peuvent en aucun cas, en aucune époque, faire obstacle à l'application des dispositions édictées par le livre II du Code du Travail et les décrets règlementaires pris en exécution dudit livre, dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs ni être opposées aux mesures qui pourraient être régulièrement ordonnées dans ce but.

Article 5. — La présente autorisation est accordée sous réserve des droits des tiers.

Article 6. — Un extrait du présent arrêté énumérant les conditions auxquelles l'autorisation est accordée et faisant connaître qu'une copie de l'arrêté est déposée aux archives de la Mairie et mise à la disposition de tout intéressé, sera affichée à la porte de la Mairie de CHATEAU-ARNOUX et *inséré par les soins du Maire et aux frais de la Société Anonyme des Pétroles Jupiter, dans un journal d'annonces légales du Département*, Procès-verbal sera dressé de l'accomplissement de cette double formalité.

Article 7. — Messieurs le Maire de CHATEAU-ARNOUX, les Inspecteurs des établissements classés du Département, les ingénieurs chargés de la police des eaux, les Inspecteurs du Travail, le Commissaire de Police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Digne, le 10 Juillet 1935.

*Le Préfet,*
*Signé* : Marcel AMADE.

Pour ampliation,
*Le Secrétaire général,*
*Signé* : Illisiblement.

Château-Arnoux, le 19 Juillet 1935.

*Pour copie conforme,*
P. le Maire empêché,
*L'Adjoint* : ESTUBLIER.

## TRIBUNAL DE DIGNE

**Liquidation Judiciaire**

## LAN Joseph

**Crèmerie - SISTERON**

**Remise des Titres et première Vérification des Créances**

En exécution des articles 492 et 493 du Code de Commerce et 11 et 12 de la loi du quatre Mars mil huit cent quatre vingt neuf, Messieurs les créanciers sont invités à se rendre en personne ou par mandataire porteur d'un pouvoir, *enregistré avant l'assemblée*, au Tribunal de Commerce le trente un Juillet mil neuf cent trente cinq à quatorze heures, pour faire vérifier leurs créances sur le débiteur et en affirmer la sincérité devant Monsieur le Juge-Commissaire.

*Le Greffier du Tribunal,*
*P. MAGNAN.*

Les Almanachs 1936 de LISETTE, de PIERROT et de GUIGNOL sont en vente à la Librairie LIEUTIER, où l'on trouvera également un grand choix de romans et les œuvres de Paul Arène.

© VILLE DE SISTERON

## MALIJAI

FETE DE St-CHRISTOPHE
des 28, 29 et 30 Juillet 1935

DIMANCHE 21

Réveil en Fanfare ;
à 11 heures, Apéritif d'Honneur ;
à 16 heures, Ouverture d'un Grand Bal Champêtre par l'orchestre réputé « The Tom Tom Jazz » et son accordéoniste Flogel ;
à 21 heures, Bataille de Confetti et Grand Bal de Nuit.

LUNDI 29

à 10 h., Concours de Boules *original*
à 14 heures :
GRAND CONCOURS DE BOULES
1er prix : 250 frs plus la moitié des mises ; 2e prix : 150 frs plus le quart des mises ; 3e prix : 80 frs plus le quart des mises.
Les mises sont fixées à 10 francs par équipes de 3 joueurs.
Inscriptions à l'hôtel Laugier.
à 15 heures, Jeux Divers ;
à 17 heures, Bal Apéritif ;
à 21 heures, Superbe Feu d'Artifice de la maison Coupier ; Farandole Provençale et Reprise du Bal.

MARDI 30

à 8 heures, Continuation du Concours de Boules ;
à 12 heures 05, Aïoli Monstre sous les Tilleuls ;
à 14 heures, Grand Concours de Pétanque, 100 francs de prix.

Le Comité décline toute responsabilité pour tout accident qui pourrait survenir pendant la durée des fêtes.

*Le Maire,* G. CHAUVET. — *Le Président,* FERAUD Elie.

## LA MOTTE-DU-CAIRE

FETE PATRONALE
des 27, 28 et 29 Juillet 1935

SAMEDI 27

Retraite aux flambeaux ; Farandole Illumination du Bal.

DIMANCHE 28

Réveil en Fanfare ;
à 14 h. 30, Réception du réputé Marius-Jazz de Manosque — à 15 h., Ouverture du Bal — à 15 h. 30, Jeux Divers — à 16 h., Concours de Pointage, 80 frs de prix — à 20 h., Apéritif d'honneur — à 21 h. Reprise du Bal — à 21 h. 30, Tirage du superbe Feu d'Artifice — à 22 h., Bataille de Confetti, Embrasement général — à 23 h., Concours de Chant — à 24 h., Farandole.

LUNDI 29, à 7 h. 30

GRAND CONCOURS DE BOULES
560 Francs de prix ; 1er prix : 300 frs ; 2e prix : 200 frs ; 3e prix : 60 frs. — à 14 h., Grand Concours de Quadrette, 80 frs de prix — à 15 h., Course de Vélos, 1er prix : 60 frs ; 2e prix : 40 frs. — à 15 h. 30, Ouverture du Bal — à 16 h., Concours de Pointage, 60 frs de prix — à 21 h., Départ d'une superbe Montgolfière — à 21 h. 30, Reprise du Bal, Bataille de Confetti.

Les jets de serpentins et de fusées sont formellement interdits. — Le Comité décline toute responsabilité en cas d'accident. — Le meilleur accueil est réservé aux étrangers.

Vu, le Maire : REYMOND.

## Etat-Civil

du 19 au 26 juillet

NAISSANCES

Reymond Pierre Manteller, rue de la Mission.

PUBLICATION DE MARIAGES

Charles Joseph Bremond, cultivateur à Sisteron et Giovanna Nubile Galliano, sans profession, domiciliée à Sisteron.

DÉCÉS

Reymond Pierre Manteller, rue de la Mission. — Pierre Félicien Entressangle, 64 ans, avenue de la gare

## REMERCIEMENTS

Madame veuve Félicien ENTRESSANGLE, ses enfants et petits-enfants, remercient bien sincèrement leurs parents, amis et connaissances des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décés de

*Monsieur Félicien ENTRESSANGLE*


CYCLISTES ! !
MOTOCYCLISTES ! !
vous pouvez vous assurer contre les crevaisons en équipant vos vélos de la

**Chambre Antierève**

pour une somme peu supérieure à la chambre ordinaire
*AUTOMOBILISTES ! !*
ANTICREVE
supprime la roue de secours.
*Renseignements :*

**A. BROUCHON**
Mécanicien — SISTERON (b.-a.)

**BANQUE des ALPES**
*Ancienne Banque Chabrand & Caillat*
Capital : 6 Millions entièrement versés
*Siège Social à GAP : 12, Rue Carnot*
TÉLÉPHONE : 0.15 ET 1.97
AGENCES
SISTERON
BRIANCON
EMBRUN
LARAGNE
SEYNE-LES-ALPES
SAINT-BONNET
VEYNES
Toutes opérations de BANQUE et de TITRES
CHANGE
LOCATION de COFFRES-FORTS
au siège et dans les Agences

**Précaution Indispensable**

Le succès toujours croissant de la Poudre Louis Legras a suscité bien des imitations. Aussi recommandons-nous d'exiger sur l'étiquette, sur la boîte et sur son enveloppe bleue, les mots « Louis Legras ». En effet, ce remède, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, est le seul qui calme instantanément les accès d'asthme, de catarrhe, d'oppression, de toux de vieilles bronchites et guérisse progressivement.
**Une boîte est expédiée contre mandat de 5 frs 25 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1 Boulevard Henri IV, à Paris.**


Etude de Me Jean ESMIEU
Notaire à SISTERON

# VENTE
## de Fonds de Commerce

*Première Insertion*

Suivant acte reçu par Me ESMIEU, notaire à SISTERON, le vingt juillet mil neuf cent trente cinq, enregistré à SISTERON le vingt-trois courant, folio 94, numéro 681, Monsieur Fleuri Marius Cecile DELAUP, commerçant, et Madame Emilie Victorine RICHAUD, son épouse, demeurant ensemble à PEIPIN, ont vendu à Monsieur Georges Marie TURCAN, commerçant, demeurant à PEIPIN, le Fonds de Commerce d'

**Epicerie**

qu'ils exploitaient à PEIPIN dans un magasin et dans les environs par colportage.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à SISTERON, en l'Etude de Me ESMIEU, Notaire, où domicile a été élu, dans les dix jours de la deuxième insertion du présent avis.

*J. ESMIEU, notaire.*


STATION-SERVICE PHILIPS

**UNE STATION-SERVICE PHILIPS !**
VIENT DE S'OUVRIR

● Elle vous offre toutes les garanties techniques et commerciales pour la réparation des postes Philips sous garantie et hors garantie : ...Et aussi pour l'échange de votre ancien récepteur contre un nouveau PHILIPS. En cas d'ennui consultez-nous. ●

C. FIASTRE et M. SCALA
Distributeurs Officiels « PHILIPS »
6, Rue de Provence — SISTERON
Téléphone 3 et 101

**COMPAGNIE DES**
# Transports Citroen
**DES ALPES**
*10, Avenue de Grenoble* - GAP

Téléphone 518

Ligne No 2 — GAP — MARSEILLE
en correspondance à Gap à 10 h. 45
avec Corps - La Chapelle - St-Firmin - St-Bonnet et N.-D. de la Salette

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gap | 6 h. | Marseille | 16 h. |
| Sisteron | 7 h. | Aix | 16 h. 45 |
| Manosque | 8 h. 15 | Manosque | 18 h. 15 |
| Aix | 9 h. 15 | Sisteron | 19 h. 20 |
| Marseille | 10 h. 15 | Gap | 20 h. 20 |

Ligne No 4 — GAP — NICE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Gap | 6 h. | Nice | 13 h. |
| Sisteron | 7 h. | Cannes | 14 h. |
| Digne | 8 h. | Grasse | 14 h. 30 |
| Saint-André | 9 h. 15 | Saint-André | 17 h. 15 |
| Grasse | 11 h. 15 | Digne | 18 h. 15 |
| Cannes | 11 h. 45 | Sisteron | 19 h. 30 |
| Nice | 12 h. 40 | Gap | 20 h. 30 |

Ligne No 3 — GAP — CORPS — GRENOBLE

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Gap | 6 h 15 | 10 h 45 | 15 h 15 | Grenoble | 8 h | | 15 h 30 |
| St-Bonnet | 6 h 45 | 11 h 15 | 15 h 45 | La Mure | 9 h 15 | | 17 h |
| Corps | 7 h 30 | 12 h 15 | 16 h 30 | Corps | 10 h 15 | 14 h 15 | 18 h |
| La Mure | 8 h 30 | | 17 h 30 | St-Bonnet | 11 h | 15 h 15 | 18 h 45 |
| Grenoble | 9 h 45 | | 18 h 45 | Gap | 11 h 30 | 15 h 45 | 19 h 15 |

Ligne No 1 — CORPS — GAP — BRIANÇON
en correspondance à Gap — 15 h. 45 avec Marseille - Briançon

| | | | |
|---|---|---|---|
| Corps | 14 h. 15 | Briançon | 7 h. |
| Saint-Firmin | 14 h. 45 | Embrun | 8 h. 30 |
| Saint-Bonnet | 15 h. 15 | Gap | 9 h. 30 |
| Gap | 15 h. 45 | Gap | 10 h. 45 |
| Gap | 16 h. 30 | Saint-Bonnet | 11 h. 15 |
| Embrun | 17 h. 30 | Saint-Firmin | 11 h. 45 |
| Briançon | 19 h. | Corps | 12 h. 15 |

**MESSAGERIES A TOUS LES SERVICES**
**Devis pour excursions sur demande**

**CREDIT LYONNAIS**
Capital et Réserves 1 milliard 200 millions
*1475 Sièges en France et à l'Etranger*
Agence de DIGNE, 28, Bd Gassendi
Téléphone N° 37
Bureaux rattachés : SISTERON, télép. 113, ouvert le mercredi, samedi et jours de foire. — Aux MEES, ouvert le Jeudi. — BARREME — CASTELLANE — SEYNE
Toutes opérations de banque et de titres. Location de compartiment de coffre-forts

**Jean GALVEZ**
LOCATION DE TAXI
SISTERON — TÉLÉPHONE 2

**Bien des Vêtements...**
que l'on met de côté parce que l'on les considère comme hors d'usage alors qu'ils ne sont que sales pourraient servir encore longtemps s'ils étaient lavés avec la
**CENDRE-LESSIVE SAINT-MARC**
10 grs environ par litre d'eau. Rincez sans tordre, faites sécher à l'ombre.

**Société Générale**
Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions
Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France
**BUREAU DE SISTERON**
Jours de Marchés et Foires
*Toutes opérations de Banque et de Bourse*
— *Avances aux Eleveurs* —
R. C. SEINE 64.462

EN PLUS DE LA **7** A "TRACTION AVANT"
DONT LE SUCCÈS GRANDIT SANS ARRÊT
**30.000 voitures**
LIVRÉES EN 6 MOIS
LES USINES
**CITROËN**
LIVRENT DÈS MAINTENANT
LA **11** "TRACTION AVANT"
VOITURE DE FAMILLE SPACIEUSE
3 A 9 PLACES FACE A LA ROUTE
ÉCONOMIQUE : 11 LITRES AUX 100 KM.
RAPIDE : 110 KILOMÈTRES A L'HEURE
MAXIMUM DE SÉCURITÉ PAR LES
CARROSSERIES "TOUT-ACIER"
MONOCOQUE SANS CHASSIS

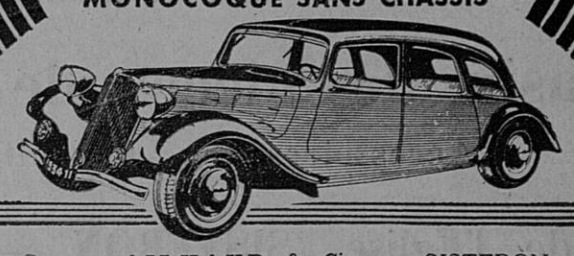

Garage AILHAUD & Cie — SISTERON
Garage CHARMASSON S. A. — GAP


© VILLE DE SISTERON

# Toutes les grandes marques de Poste de T.S.F.

*Radio-Phonos, Tourne-Disques, Lampes, Têtes de Pick-Up adaptables sur tout phono*

## CH. FERAUD - 64, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)

Réparation d'appareils de toutes marques — — —

Un cadeau utile sera offert a tout acheteur d'un poste ou d'une bicyclette

Les derniers modèles, fabrication **MALONY** équipés avec les tubes les plus récents, garantis un an

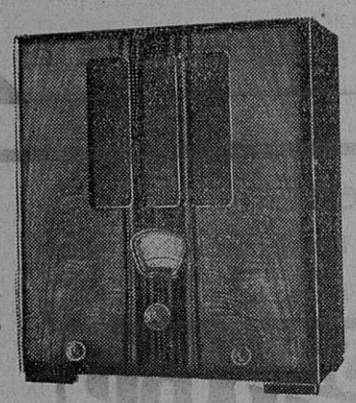

« Le bon six lampes » Anti-Fading musicalité et sélectivité incomparables Ebénisterie en ronce de Noyers

**1250 frs**

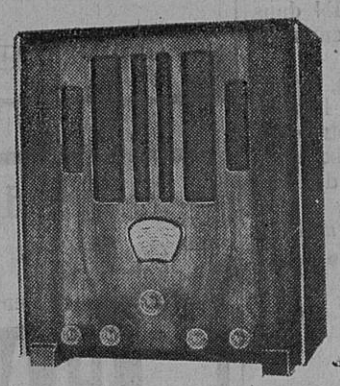

Modèle luxe avec un réglage de Tonalité et un réglage de sensibilité facilitant la réception dans des endroits troublés

**1450 frs**

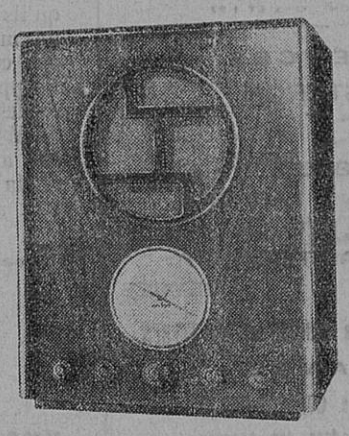

un toutes ondes, repérage instantané des stations par nouveau cadran négatif, trois gammes de longueurs d'ondes

**1575 frs**

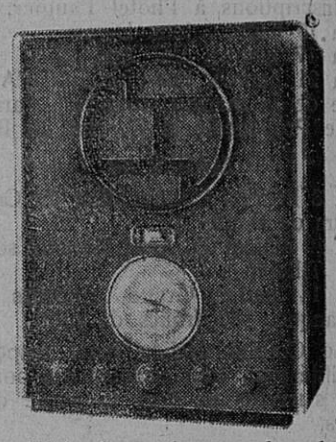

superhétérodyne de grande classe permettant la réception des ondes de 20 à 2000 mètres, réglages suprimant tous les bruits parasites entre les stations — — — Accord visuel.

**1875 frs**

**UN RADIO MALONY C'EST LE BONHEUR AU LOGIS**

---

L'Union de l'expérience et du progrès

# 1897 RENAULT 1935

# l'Automobile de France

Marque qui s'impose

Production des plus puissantes Usines d'Europe

La meilleure qualité aux meilleurs prix

Renseignez-vous au

## Garage BUES

Concessionnaire Régional des Automobiles RENAULT

*Vente, achat, échange, entretien, réparations*

STATION SERVICE moderne, avec Pont Hydraulique

ATELIER DE REPARATIONS

le mieux outillé de la Région

(Abonnements, Tarification des prix)

**Magasin de pièces de rechange**

(Accessoires et Fournitures)

Place de l'Eglise, SISTERON — Téléph. 18

## DES SOLUTIONS EPROUVEES SUR TOUTE LA GAMME

LA CELTAQUATRE - 1 Litre 500 - 4 Cyl.
La moins chère des conduites intérieures
LA MONAQUATRE - 1 Litre 500 - 4 Cyl.
La voiture d'affaires et d'agrément
LA PRIMAQUATRE - 2 Litres 100 - 4 Cyl.
La plus brillante des 4 cylindres
LA VIVAQUATRE - 2 Litres 100 - 4 Cyl.
La 4 cylindres familiale et économique
LA VIVASPORT - 3 Litres 600 - 6 Cyl.
La célèbre voiture ardente et vive
LA VIVASTELLA - 3 Litres 600 - 6 Cyl.
La 6 cylindres familiale au très grand confort
LA NERVASPORT - 4 Litres 800 - 8 Cyl.
La voiture très rapide et très confortable
LA NERVASTELLA - 4 Litres 800 - 8 Cyl.
La luxueuse voiture de grand tourisme
LA REINASPORT - 7 Litres 100 - 8 Cyl.
La plus magnifique voiture de l'époque
LA VIVASTELLA Gᴰ SPORT - 3 lit. 600 - 6 cyl.
La 6 cylindres super-aérodynamique
LA NERVASTELLA Gᴰ SPORT - 4 lit. 800 - 8 c.
La 8 cylindres super-aérodynamique

VENTE A CRÉDIT avec le concours de la D.I.A.C., 47 bis, Avenue Hoche, à PARIS
Renseignements et essais gratuits à nos Usines à BILLANCOURT (Seine) et chez TOUS NOS AGENTS

L'Imprimeur-Gérant : M.-P. LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON